



Note de synthèse

Renforcer l'économie bleue de l'UE par la relance de l'aquaculture en Guyane française

- **Contexte : défis européens en matière de compétences et réalités territoriales**

L'économie bleue européenne a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée capable de relever les défis liés à la durabilité, à la numérisation et à l'innovation. Malgré un engagement politique fort dans le cadre de l'Économie Bleue Durable, d'importants déficits de compétences subsistent, notamment dans le secteur de l'aquaculture.

Parallèlement, la Guyane française illustre comment des obstacles structurels, réglementaires et liés aux capacités peuvent empêcher l'aquaculture de réaliser son potentiel économique et stratégique. Bien qu'un Plan Régional de Développement de l'Aquaculture (PRDA) ait été adopté en 2022, le secteur demeure bloqué en raison de retards persistants dans la délivrance des agréments sanitaires définitifs. En conséquence, la production aquacole n'a pas pu redémarrer, alors même que plusieurs espèces sélectionnées ont déjà été élevées ou expérimentées localement depuis les années 1980.

Cette situation met en évidence un double défi :

- Lever les obstacles réglementaires qui empêchent la production.
- Construire un écosystème résilient de compétences et d'innovation aligné sur les objectifs de l'Économie Bleue de l'UE.

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche?
La filière des produits aquatiques? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**



- **Obstacles réglementaires au développement de l'aquaculture en Guyane française**

Le principal obstacle demeure l'impasse administrative concernant les espèces autorisées. Malgré les mises à jour de la liste des espèces aquatiques fondées sur l'arrêté ministériel du 23 septembre 2005, aucune décision définitive n'a encore été prise pour autoriser leur exploitation et relancer le secteur.

Le potentiel aquacole de la Guyane française est principalement continental et comprend :

- La crevette géante d'eau douce (*Macrobrachium rosenbergii*), élevée depuis le début des années 1980 et autorisée au titre de l'annexe IV du règlement (CE) n° 708/2007 du Conseil, ne nécessitant pas de permis d'introduction.
- Le tilapia (*Oreochromis* sp.), également inscrit à l'annexe IV et déjà élevé sur le territoire. L'utilisation envisagée de souches YY (« super-mâles » obtenus génétiquement) permettrait de produire des populations composées à 98 % de mâles sans manipulation hormonale, réduisant ainsi les risques environnementaux.

La résolution de ce blocage administratif permettrait de relancer la production aquacole sur des bases techniquement solides et respectueuses de l'environnement. Elle ouvrirait également la voie à la recherche et à l'innovation sur des espèces amazoniennes endémiques sélectionnées dans le cadre du PRDA, telles que :

- Le tambaqui (*Colossoma macropomum*), avec la possibilité d'une stérilisation par triploïdie afin de réduire son impact écologique.
- Le pirarucu (*Arapaima gigas*), déjà élevé en France métropolitaine et reconnu pour sa forte valeur commerciale.
- Le surubim tigré (*Pseudoplatystoma fasciatum*), nécessitant une expertise technique avancée et des travaux supplémentaires de recherche et développement.

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche ?
La filière des produits aquatiques ? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**



Toutefois, la levée de l'obstacle sanitaire ne constitue qu'une première étape. Le secteur doit également surmonter des contraintes structurelles communes aux régions ultrapériphériques :

- Absence d'écloseries, de centres techniques et de recherche, d'usines d'aliments et d'unités de transformation.
- Complexité réglementaire pour la création d'entreprises aquacoles.
- Faiblesse des investissements et des financements d'exploitation.
- Tensions entre réglementation environnementale et développement aquacole.
- Dépendance persistante aux importations et faible autosuffisance alimentaire en raison de coûts de production élevés.
- Manque d'accès à des formations spécialisées en aquaculture.

Ces faiblesses structurelles sont étroitement liées aux lacunes en matière de compétences, de formation, d'innovation et de numérisation.

• **Le développement des compétences bleues comme levier stratégique**

Des projets tels que BlueAquaEdu démontrent que les approches d'apprentissage numériques, ludiques et hybrides peuvent améliorer l'accessibilité, l'attractivité et l'adéquation des formations aquacoles aux besoins du secteur. Pour une région ultrapériphérique comme la Guyane française, où l'isolement géographique et les infrastructures limitées restreignent l'accès à la formation, ces solutions numériques sont particulièrement pertinentes.

Lacunes en matière de formation et de compétences locales

- Opportunités de formation limitées : la Guyane française ne dispose pas de programmes spécialisés en aquaculture adaptés aux spécificités locales (espèces tropicales, réglementation des RUP, techniques d'élevage continental).
- Absence d'infrastructures dédiées : il n'existe ni centre de formation professionnelle ni unité universitaire spécialisée en aquaculture..

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche ?
La filière des produits aquatiques ? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**



- Faible reconnaissance des compétences : les formations existantes (stages, formations courtes, etc.) sont souvent non certifiées ou insuffisamment alignées sur les besoins réels des entreprises locales.

Freins à l'innovation et à la numérisation

- Adoption lente des outils numériques : peu de programmes de formation utilisent des plateformes numériques, des jeux sérieux ou des modules en ligne pour enseigner les techniques aquacoles, malgré leur efficacité démontrée en Europe (par exemple dans le cadre du projet BlueAquaEdu).
- Accès limité aux programmes européens : en tant que région ultrapériphérique, la Guyane française pourrait bénéficier de programmes tels que le FEAMPA ou Erasmus+, mais les acteurs locaux peinent à y accéder en raison d'un manque d'information ou de ressources.

Un défi majeur des politiques européennes demeure toutefois : garantir l'engagement à long terme, la reconnaissance et la capacité de mise à l'échelle des plateformes numériques de compétences bleues dans les systèmes éducatifs et sur le marché du travail. De nombreux projets peinent à maintenir l'engagement des utilisateurs après la fin des financements, ce qui limite leur impact durable et leur valeur stratégique. Pour la Guyane française, ce défi est directement lié à la relance du secteur. Une industrie aquacole durable nécessite :

- Une formation technique en gestion des écloséries, nutrition, contrôle de la qualité de l'eau et biosécurité.
- Une expertise en innovation environnementale responsable (triploïdie, gestion génétique, souches YY).
- Des capacités de recherche et développement sur les espèces endémiques.
- Des compétences entrepreneuriales et de gestion pour les PME et microentreprises.
- L'intégration des outils numériques dans les cursus de formation professionnelle et universitaire.

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche?
La filière des produits aquatiques? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**



Sans un écosystème structuré de compétences, la simple levée des barrières réglementaires ne garantira pas un développement durable du secteur.

- **Principales questions de politique publique reliant la stratégie européenne et la Guyane française**

Reconnaissance et certification

Les acquis de l'apprentissage numérique — micro-certifications, jeux sérieux, formations modulaires en ligne — doivent être officiellement reconnus dans les cadres européens de qualification. L'alignement des formations aquacoles de Guyane française sur l'Agenda européen des compétences et les normes européennes relatives aux micro-certifications permettrait :

- D'améliorer la mobilité professionnelle.
- De renforcer la reconnaissance sur le marché du travail.
- D'accroître l'attractivité des carrières en aquaculture.

D'assurer la compatibilité avec les référentiels

Engagement et adoption

Les instruments de politique publique devraient encourager :

- Les organismes de formation professionnelle et les universités à intégrer les outils numériques financés par l'UE dans leurs cursus officiels.
- Les acteurs du secteur à co-concevoir et utiliser les plateformes de formation à travers l'apprentissage, le mentorat et les stages.

Pérennité au-delà du financement des projets

Les appels à projets européens devraient exiger des plans de pérennisation pour les plateformes numériques, incluant l'hébergement, les mises à jour, la gouvernance et les mécanismes d'interopérabilité. Une infrastructure ou un référentiel européen commun dédié aux compétences bleues numériques pourrait assurer la continuité et réduire la fragmentation, au bénéfice particulier des régions ultrapériphériques comme la Guyane française.

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche?
La filière des produits aquatiques? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**



Inclusion et cohésion régionale

Les plateformes numériques de compétences bleues peuvent contribuer à réduire les disparités entre les régions côtières et les territoires ultrapériphériques. Toutefois, des mécanismes de soutien spécifiques sont nécessaires pour permettre aux PME et microentreprises guyanaises de participer pleinement à ces écosystèmes de compétences.

Mesure de l'impact

Un cadre commun de suivi devrait combiner :

- Des indicateurs d'engagement (utilisation des plateformes, taux d'achèvement, indicateurs comportementaux).
- Des indicateurs d'employabilité.
- Des indicateurs de performance sectorielle (création de nouvelles exploitations, volumes de production, adoption d'innovations environnementales, progrès vers l'autosuffisance alimentaire).

Recommandations stratégiques

- Résoudre en urgence l'impasse concernant les agréments sanitaires.
- Développer un pôle régional de formation et d'innovation aquacole aligné sur les stratégies européennes de compétences bleues.
- Établir un cadre européen pour les micro-certifications numériques dans le secteur bleu, en favorisant la reconnaissance des acquis numériques et ludiques au sein des systèmes nationaux de qualification et leur alignement sur les normes européennes.
- Créer une Coalition européenne des compétences bleues afin de faciliter des partenariats structurés entre organismes de formation, entreprises, ONG et projets européens pour co-construire les cursus et garantir leur pertinence pour le marché du travail.

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche?
La filière des produits aquatiques? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**



- Introduire des exigences de durabilité dans les appels à projets, en imposant des plans de gouvernance et de maintenance à long terme pour les plateformes numériques, incluant des normes d'interopérabilité et la continuité des données.
- Soutenir la gamification et les pédagogies innovantes en reconnaissant les jeux sérieux et les outils interactifs comme instruments pédagogiques validés dans les stratégies relatives aux carrières bleues et dans les futurs appels FEAMPA et/ou Erasmus+.
- Développer un cadre commun de suivi et d'évaluation avec des indicateurs d'impact partagés afin de garantir la comparabilité, la reproductibilité et l'élaboration de politiques fondées sur des preuves.

• Conclusion

Le cas de la Guyane française démontre que la clarté réglementaire, le développement des compétences et l'innovation numérique doivent progresser conjointement. La suppression des obstacles administratifs constitue une condition préalable indispensable à la reprise de la production aquacole. Toutefois, le succès à long terme dépendra de l'intégration du secteur dans un écosystème de compétences bleues reconnu, durable et évolutif, pleinement aligné sur les cadres stratégiques de l'Union européenne.

**Vous souhaitez plus d'informations sur le secteur de la pêche?
La filière des produits aquatiques? Rendez-vous sur le centre de veille AQUIMER**